

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE, tenue le 27^{eme} jour du mois de mars 2017, à 19 h, à la salle du conseil municipal, située au 9, avenue du Phare à La Martre.

Sont présents : M. Yves Sohier, maire
Mme Lynn Beaulieu, conseillère;
M. Denis Tremblay, conseiller
Mme Lynda Dion, conseillère;
Mme Louise Lévesque, conseillère;
Mme France Bergeron, directrice générale;

Sont absents : Mme Édith Gagné, conseillère;
Mme Marlène Laflamme Miville, conseillère;

Membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire , M. Yves Sohier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h05 par Mme Lynn Beaulieu, conseillère, Mme France Bergeron fait fonction de directrice générale.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2017-03-17

Il est proposé par M. Denis Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité par les conseillères présentes d'accepter l'ordre du jour suivant.

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'ordre du jour ;
- 3) Adoption des travaux d'hydrogéologie supplémentaires reliés à l'usage du puits FE-3;
- 4) Varia;
- 5) Période de question;
- 6) Levée de la séance.

3. ADOPTION DES TRAVAUX D'HYDROGÉOLOGIE SUPPLÉMENTAIRE RELIÉS À L'USAGE DU Puits FE-3

Résolution 2017-03-18

ATTENDU QUE :

- Le devis d'appel d'offres de services professionnels pour la réalisation de l'étude d'ingénierie préliminaire requise pour le projet d'approvisionnement et de distribution d'eau potable est en préparation;
- La municipalité a pris connaissance de l'ensemble des résultats de l'étude hydrogéologique réalisée en 2016;
- La municipalité a été informée que la Direction des infrastructures- Québec (DI-QC) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire considère que, selon les informations disponibles, l'étude de la solution visant le raccordement de 2 puits (PE-1 et FE-3) n'est pas obligatoire, parce qu'il est possible de rencontrer les besoins de la municipalité avec le puits PE-1 en prévoyant un bâtiment de service adapté pour y ajouter un système de filtration si requis;

- La municipalité a été informée que l'étude de la solution visant le raccordement de 2 puits (PE-1 et FE-3) implique des travaux d'hydrogéologie supplémentaires et possiblement des délais additionnels dans l'étude préliminaire;
- La municipalité a été informée que la DI-QC peut accepter l'étude de la solution visant le raccordement de 2 puits (PE1-et FE-3) si la municipalité en fait la demande et , la DI-QC pourrait recommander cette solution pour les fins d'aide financière si des avantages sont démontrés;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lynda Dion, conseillère et unanimement

RÉSOLU QUE :

- La municipalité demande au MAMOT re retenir l'étude de la solution visant le raccordement de 2 puits (PE1-et FE-3) dans l'appel d'offres de services professionnels pour la réalisation de l'étude préliminaire;

4. **VARIA**

5. **PÉRIODE DE QUESTION**

6. **LEVÉ DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Louise Lévesque, conseillère et unanimement résolu que la séance soit levée à 19h 15

Yves Sohier, maire

France Bergeron, directrice générale